

# Report of the Annual Meeting of the Canadian Historical Association Rapport de l'assemblée annuelle de la Société historique du Canada

Report of the Annual Meeting

## Le 17 ou le 18 ?

Arthur Saint Pierre

Volume 15, Number 1, 1936

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/300161ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/300161ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

The Canadian Historical Association/La Société historique du Canada

### ISSN

0317-0594 (print)

1712-9095 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Saint Pierre, A. (1936). Le 17 ou le 18 ? *Report of the Annual Meeting of the Canadian Historical Association / Rapport de l'assemblée annuelle de la Société historique du Canada*, 15(1), 109–114. <https://doi.org/10.7202/300161ar>

## LE 17 OU LE 18 ?

Par ARTHUR SAINT PIERRE

Un débat, qui n'est pas nouveau, a pris tout récemment un regain de vigueur et d'actualité. Il s'agit de savoir si Montréal a été fondé le 17 ou le 18 mai 1642.

Mademoiselle Marie-Claire Daveluy, femme de lettres et historien consciencieux, a soutenu devant la Société Historique de Montréal, la thèse du 17. Quelques semaines plus tard, devant la même société, M. Victor Morin, un de ses anciens présidents, érudit qui connaît notre histoire à fond, vint présenter un volumineux factum pour défendre la thèse du 18. Grâce à eux, nous avons devant nous toutes les pièces du débat, accompagnées d'excellents commentaires. Il nous devient donc possible, à nous les profanes, de nous faire une opinion sur cet important point d'histoire. C'est, dans tous les cas, ce que j'ai cru pouvoir faire sans témérité et, je viens dire tout simplement à quelle conclusion j'en suis venu et les motifs de mon choix.

L'histoire est un tribunal, qui recueille les témoignages de ceux qui ont pris part aux événements qu'elle entreprend de raconter, ou qui du moins, en ont eu une connaissance suffisamment certaine pour mériter d'être écoutés. Mademoiselle Daveluy a rappelé avec beaucoup de clarté, ce qui fait la valeur du témoignage en histoire, comme du reste en toutes circonstances où il faut y recourir: la loyauté, le désintéressement du témoin, une connaissance personnelle des faits, et suffisamment d'intelligence pour bien comprendre et rapporter ce dont il parle. Un témoignage a d'autant plus de valeur qu'il répond à toutes ces exigences; dans la mesure où il s'en écarte, il devient sujet à caution et perd de sa force probante.

Un seul témoin de la fondation de Montréal, nous en a laissé le récit, mais c'est un témoin d'importance. Il n'a pas seulement vu les événements qu'il raconte, il y a joué un rôle de premier plan et pour comble de bonheur, il les a immédiatement ou presque immédiatement consignés par écrit à l'intention de son Supérieur de France. Ce témoin idéal, c'est le R. Père Barthélémy Vimont, un Jésuite, Supérieur de la résidence de Québec, d'où il était venu tout exprès avec le Gouverneur de Montmagny, avec de Maisonneuve et sa Recrue pour assister à la fondation de notre ville, et appeler les bénédictions du ciel sur une entreprise qui devait en avoir grandement besoin, tant elle apparaissait à tous d'une inconcevable témérité.

Or que dit le père Vimont? "Le dix-septième de May de la présente année 1642, monsieur le Gouverneur mit le Sieur de Maisonneuve en possession de cette Isle, au nom de Messieurs de Montréal, pour y commencer les premiers bastiments; le R. Père Vimont fit chanter le Veni Creator, dit la Sainte messe, exposa le Saint-Sacrement, pour impêtrer du ciel un heureux commencement à cet ouvrage: l'on met incontinent après les hommes en besognes; on fait un réduit de gros pieux pour se tenir à couvert contre les ennemis."<sup>1</sup>

Voilà qui paraît clair, précis, tout-à-fait dépourvu d'ambiguïté, et c'est sur ce texte lumineux, le seul encore une fois que nous ait transmis

<sup>1</sup>*Relation de 1642* (Québec, 1858), Chap. 9, p. 37.

un témoin oculaire, que s'appuie Mlle Daveluy pour fixer au 17 de mai la fondation de Ville-Marie.

Mais alors, d'où peut venir le malentendu qui divise nos historiens? Voici. Trente-et-un ans après la fondation de Montréal, un Sulpicien, Dollier de Casson, depuis peu arrivé de France en notre ville, émerveillé de tout ce qu'il entendait raconter d'extraordinaire sur ses origines, entreprit d'en écrire l'histoire. Et voici comment il s'exprime sur le point qui nous intéresse:

"Monsieur le chevalier de Montmagny étant un véritable homme de cœur et qui n'avoient d'autres intérêts que ceux de son roy . . . voulut participer à ce premier établissement en l'honorant de sa présence, c'est pourquoi il monta dans une barque et conduisit lui-même toute cette flotte à Montréal où on mouilla l'ancre le 18 mai de la présente année: ce même jour, comme on arriva de grand matin, on célébra la première messe qui ait jamais été dite en cette Isle." . . . . .<sup>2</sup>

Vingt-quatre ans plus tard, en 1697, soit cinquante-cinq ans après les événements, une religieuse de l'Hôtel-Dieu de Montréal, soeur Morin, voulant écrire les annales de sa communauté, commença par jeter un regard en arrière, jusqu'à ses origines, et se trouva amenée à raconter à son tour les merveilleux commencements de Ville-Marie. Voici un peu abrégé, sans que cependant rien d'essentiel ait été omis, le récit qu'elle en a fait.

"Cette sainte et vénérable troupe s'embarqua avec monsieur de Chomedey dans une chaloupe . . . . ; ils partirent de Québec à ce qu'on peut conjecturer, dans le commencement du mois de may, puisqu'ils arrivèrent à l'Isle de Ville-Marie le 17<sup>e</sup>. du dit mois. . . . . Aussitôt qu'ils aperçurent cette chère ville future dans les desseins de Dieu . . . . ils chantèrent des cantiques de joie et d'action de grâces . . . . et mirent pied à terre dans le lieu où est bâtie la ville à présent. . . . . Après avoir mis pied à terre, monsieur de Maisonneuve se jeta à genoux pour adorer Dieu dans cette terre sauvage et toute la compagnie avec lui. . . . Ils chantèrent encore des psaumes et des hymnes au Seigneur, puis les hommes travaillèrent à dresser des tentes ou pavillons. . . . .

"Le lendemain matin on dressa un autel . . . . sur lequel le R. Père Dupairon, jésuite, offrit la sainte Victime, J.C.N.S. . . . . Le 18<sup>e</sup>me jour du mois de May de l'année 1641 on ne peut pas dire la joie et la consolation que ressentit alors cette troupe élue. . . . ; on entendait de tous côtés que des voix . . . . en actions de grâces et de louanges à Dieu, surtout de nos Dames qui en firent leur principale affaire, pendant que les hommes commencèrent à travailler. . . . . Monsieur de Maisonneuve voulut abattre le premier arbre". . . . .<sup>3</sup>

Tous les historiens de Montréal qui sont venus par la suite se sont inspirés de l'un ou l'autre de ces trois récits, parfois, comme Faillon dans son Histoire de la Colonie Française, en les utilisant tous les trois. Ayant donc le dossier devant nous, il nous reste à considérer quelle est la valeur probante et la signification précise des documents qui le composent.

Un seul des trois est, à proprement parler, un témoignage ou récit par témoin oculaire des événements qu'il rapporte; c'est celui du Père Vimont. Ce Père était présent, il raconte ce qu'il a fait et ce qu'il a vu.

<sup>2</sup>Dollier de Casson, "Histoire du Montréal", dans les *Mémoires de la Société Historique de Montréal* (1869), 37.

<sup>3</sup>Soeur Morin, "Annales des Hospitalières de Ville-Marie," *Mémoires de la Société historique de Montréal* (Montréal, 1921).

Les autres n'étaient pas là, ils répètent seulement ce qu'ils ont entendu dire. Et voilà qui assure à la *Relation* du Jésuite une écrasante supériorité de principe sur les autres.

Remarquons, ensuite, que seul Dollier de Casson est en contradiction formelle avec le Père Vimont sur ce qui me paraît être le point essentiel du débat: il dit que les fondateurs sont arrivés et débarqués à Ville-Marie le 18, alors que Soeur Morin, confirmant en cela la *Relation* du Père Vimont, déclare qu'ils "arrivèrent à l'Isle de Ville-Marie le 17 . . . . et mirent pied à terre dans le lieu où est bâtie la ville à présent."

Il n'y a désaccord réel entre le Père Vimont et la Soeur Morin que sur la date de célébration de la première messe: le Père Jésuite qui a dit cette messe, la fixe au 17, dans un document rédigé presque aussitôt après l'événement. La Soeur Morin, qui écrit cinquante-cinq ans plus tard, en utilisant des renseignements qui lui ont été fournis par d'autres, puisqu'elle n'est venue à Montréal que plus tard, la Soeur Morin donc prétend que cette première messe a été célébrée le 18. On ne voit pas très bien comment il est possible d'écarter le témoignage du Père Vimont, pour accepter de préférence le récit de la religieuse ou celui de Dollier de Casson.

C'est pourtant ce que fait monsieur Victor Morin, après Faillon du reste, et voici aussi succinctement, mais aussi fidèlement résumé qu'il m'a été possible de le faire, son raisonnement. Il s'attaque d'abord à la valeur historique des *Relations* des Jésuites en général, et de celle du Père Vimont en particulier. Ces *Relations*, dit-il, ne sont pas de l'histoire<sup>4</sup> et les Pères qui les ont écrites ne sont pas des historiens. Ce sont simplement des auteurs de lettres édifiantes à l'intention des personnes pieuses qui, en France, s'intéressaient aux missions du Canada. Par suite, elles n'ont ni la précision, ni l'exactitude que l'on est en droit d'exiger en histoire.

Et alors, si l'on tient compte de ce fait, dit monsieur Morin, si l'on ne voit pas dans la *Relation* du Père Vimont une rigueur d'exposition qui ne s'y trouve pas, on s'aperçoit en la relisant avec soin, que son auteur paraît attribuer au 17 mai une série d'événements qui, de toute évidence, n'ont pas pu se produire en une seule journée.

Monsieur Morin admet que les fondateurs sont arrivés et descendus à Montréal le 17 et reconnaît implicitement sur ce point capital l'inexactitude de Dollier de Casson. Mais il soutient que la première messe n'a été célébrée que le lendemain 18, et que c'est ce jour-là que notre ville a été fondée.

Le temps me manque, et sans doute aussi la compétence, pour discuter de la valeur historique des *Relations des Jésuites*. Mais il est un fait qui me paraît certain, c'est que monsieur Morin en a exagérément restreint la portée, en les présentant comme de simples lettres édifiantes à l'usage des âmes pieuses. C'était au contraire, et bien évidemment, des rapports officiels adressés par les Jésuites du Canada à leur Supérieur de France, sur tout ce qui se passait d'important de ce côté-ci de l'Atlantique. Elles étaient donc rédigées avec le soin scrupuleux que l'on est en droit d'attendre d'un Jésuite en pareille circonstance. Au reste, nous avons sur la valeur historique des *Relations* un témoignage d'une autorité exceptionnelle, que j'ai rencontré dans mes lectures il y a déjà quelque temps et qui m'a frappé suffisamment pour que j'en prenne copie, sans

<sup>4</sup>Si ce n'est pas de l'histoire c'est la sorte de matériaux dont les historiens se servent pour en faire. Bien heureux sont-ils quand ils peuvent en trouver de cette qualité!

prévoir qu'un jour j'aurais à l'utiliser. Ce témoignage est celui du grand historien américain Francis Parkman :

"I should add, that the closest examination has left me no doubt  
"that these missionaries wrote in perfect good faith, and that  
"the *Relations* hold a high place as authentic and trustworthy  
"historical documents."<sup>5</sup>

Il ne paraît donc pas que l'autorité du témoignage du Père Vimont puisse être valablement mise en doute.

En est-il de même des auteurs qu'on lui oppose? Pas au même degré à mon avis, et pour des raisons très simples où, cela va sans dire, leur bonne foi n'est aucunement concernée.

1<sup>o</sup>—Ce ne sont pas des témoins oculaires, mais des chroniqueurs qui rapportent ce qu'ils ont entendu dire.

2<sup>o</sup>—Ils ont écrit longtemps après les événements, à un moment où les témoins oculaires eux-mêmes, qu'ils ont eu la chance d'interroger, pouvaient bien être un peu mêlés dans leurs souvenirs.

3<sup>o</sup>—Leurs récits contiennent des erreurs palpables, reconnues de tout le monde, qui en diminuent incontestablement l'autorité.

4<sup>o</sup>—Dans le cas de Dollier de Casson, lui-même déclare dans son introduction qu'il ne faut pas s'attendre à trouver dans son ouvrage une grande exactitude "pour les dates et les temps", et il en donne plusieurs bonnes raisons. On aurait tort, me semble-t-il, d'attribuer à son histoire une rigoureuse précision, qu'il avoue avoir été incapable de lui donner.<sup>6</sup>

On nous dit que Dollier de Casson et la Soeur Morin nous rapportent les témoignages des témoins oculaires qu'ils ont pu interroger. Mais, sauf Jeanne Mance, on ne nomme aucun de ces témoins, tous restent anonymes. Quant à Jeanne Mance, elle était malade, quand Dollier de Casson a pu la rencontrer pour l'interroger sur les origines de Montréal, et après 31 ans écoulés, il est fort possible que sa mémoire ait fait défaut quant à la date précise de la fondation de Ville-Marie. Du reste, Dollier de Casson ne dit nulle part que cette date lui a été fournie par Jeanne Mance, on suppose seulement qu'il la tient d'elle. Quant à monsieur de Maisonneuve, il était retourné en France et il ne semble pas que Dollier de Casson ait pu se renseigner auprès de lui. Tout cela ne veut pas dire que l'*Histoire du Montréal* est un ouvrage sans valeur historique; mais on ne saurait raisonnablement lui attribuer une valeur égale ou supérieure au récit du Père Vimont, surtout lorsque celui-ci raconte ce qu'il a fait et ce qu'il a vu.

Parce que la Soeur Morin rapporte des conversations qu'elle a eues avec Jeanne Mance, on est porté à la considérer et à la représenter comme une sorte de secrétaire, écrivant sous la dictée de la co-fondatrice de Ville-Marie. C'est là une opinion qui me paraît inadmissible, d'abord parce que la Soeur Morin ne dit nulle part qu'elle a rempli un tel rôle à l'égard de la grande fondatrice de l'Hôtel-Dieu; puis parce qu'elle a com-

<sup>5</sup>Francis Parkman, *The Jesuits in North America* (Boston, 1897), I, 6. Ce témoignage est à opposer surtout à la note péjorative que consacre Hector Garneau aux *Relations*. Appendice CXXIV, I, 554. F. X. Garneau, *Histoire du Canada* (Paris, 1920).

<sup>6</sup>"Comme je ne voudrais point tromper ceux qui se voudront donner la peine de lire cette Relation, je veux bien les avertir qu'ils ne peuvent pas espérer de moi que ce soit sans quelques erreurs légères pour les dates, les temps. . . ." *Histoire du Montréal*, Introduction.

mencé d'écrire 24 ans après la mort de Jeanne Mance<sup>7</sup>, et, enfin, parce que son récit de la fondation de Montréal est rempli d'erreurs très graves, reconnues de tout le monde.<sup>8</sup>

Il ne me paraît donc pas possible d'établir une parité de valeur entre le récit de la fondation de Montréal, laissé par le Père Vimont et ceux des historiens ou annalistes qui sont venus après lui. Encore moins devrait-il être question d'attribuer une autorité supérieure aux derniers sur le premier.

Voyons maintenant quelle est la signification précise du témoignage du Père Vimont. Quels sont donc ces événements qu'il paraît bien attribuer tous au dix-sept mai, alors que, d'après monsieur Morin guidé, j'allais dire égaré par Faillon, ils ne pourraient de toute évidence s'être déroulés en un seul jour. Je résume le texte du Père Vimont que je vous ai lu tantôt. Premièrement le gouverneur, M. de Montmagny met M. de Maisonneuve en possession de l'île de Montréal; deuxièmement, le Père Vimont fait chanter le Veni Creator et célèbre le Saint-Sacrifice de la messe, puis il fait l'exposition du T. S. Sacrement; troisièmement, les hommes construisent un réduit de gros pieux pour protéger les pionniers de Montréal contre leurs ennemis. Et c'est tout.

La prise officielle de possession d'un territoire était une cérémonie qui pouvait durer une demi-heure, dit Mlle Daveluy. Le chant du Veni-Creator et la messe ont pu prendre trois quarts d'heure. Un autre quart d'heure pour le salut précédant l'exposition du Saint-Sacrement; puis le déjeuner. Deux heures et demie au plus après le débarquement, les hommes pouvaient donc commencer la construction du réduit.

Ont-ils eu le temps de la terminer le même jour ainsi que le récit du Père Vimont semble bien l'indiquer. Ça n'est pas impossible, car ils étaient une quarantaine et l'endroit choisi, dès le mois d'octobre 1641,<sup>9</sup> pour l'établissement de Ville-Marie, était depuis le temps de Champlain fréquenté par les Français, qui y avaient fait du défrichage et même certains travaux de défense, ce qui, évidemment, facilitait grandement la tâche des ouvriers. Mais cela n'a aucune espèce d'importance en soi: Montréal n'a pas été fondé *après la construction du réduit*, mais avant.

Nous abordons ici le point essentiel du débat. Je l'ai déjà soulevé, à la suite de la conférence de monsieur Morin, à la Société Historique, mais le temps nous a manqué pour l'examiner. Voici comment la question m'apparaît.

Il est incontestable que les fondateurs arrivèrent à Montréal le 17 et mirent pied à terre à l'endroit même où devait s'élever la ville: le Père Vimont l'écrit et la Soeur Morin le corrobore sur ce point. On ne voit pas très bien en vertu de quel principe de critique historique on refuserait de les croire. Monsieur Morin, du reste, je l'ai déjà fait remarquer, admet l'arrivée et le débarquement sur l'île le 17. Mais il est disposé à

<sup>7</sup>Ce qui en ferait, si on veut me permettre un peu de légèreté dans un sujet aussi grave, une secrétaire à retardement!

<sup>8</sup>Par exemple, elle se trompe de gouverneur, elle fait fonder Montréal en 1641 au lieu de 1642, et elle fait célébrer la messe, à la place du P. Vimont, par le Père Dupairon, qui n'était même pas à Ville-Marie ce jour-là!

<sup>9</sup>Voir la *Relation* du Père Vimont et l'*Histoire du Montréal*, de Dollier de Casson, p. 33. A ce que le Père Vimont déclare avoir été un simple voyage d'exploration pour le choix de l'endroit où l'on viendrait l'année suivante jeter les bases de la ville, Dollier de Casson ajoute une cérémonie de prise de possession officielle en tout semblable à celle qui eut lieu le 17 mai 1642. On se demande pourquoi une pareille cérémonie aurait eu lieu deux fois. Ici encore, le témoignage du Père Vimont apparaît plus vraisemblable que le récit de Dollier de Casson.

croire à la suite de Faillon<sup>10</sup> que ce débarquement eut lieu sur un point quelconque à l'extrémité est de l'Île, et qu'il fut suivi d'un second, le lendemain 18, à l'endroit de fondation de Ville-Marie. Mais comme ni le Père Vimont, ni Dollier de Casson, ni la Soeur Morin ne parlent de cette double descente sur l'île, on ne peut s'empêcher de trouver que Faillon, dont l'histoire est pourtant basée sur leurs trois écrits, a fait preuve, cette fois du moins, d'un excès d'imagination.

Voici donc nos fondateurs à Montréal ou Ville-Marie le 17. Qu'est-ce qu'ils y font. Le Père Vimont nous a décrit trois phases principales de leurs activités.

1<sup>o</sup>—Une cérémonie civile: la remise officielle de l'Île de Montréal par le gouverneur monsieur de Montmagny, représentant du Roi, à monsieur de Maisonneuve, représentant les Associés de Montréal.

2<sup>o</sup>—Une cérémonie religieuse, la messe, dite par le P. Vimont et à laquelle évidemment tout le monde assiste.

3<sup>o</sup>—La mise en train du travail manuel de défrichement et de construction.<sup>11</sup>

Quel est le fait qui, dans tout cela, constitue essentiellement l'acte de fondation de Ville-Marie? C'est la messe, croit monsieur Morin, et comme, d'après Dollier de Casson et Soeur Morin, cette messe a été célébrée le 18, il s'en suit que c'est le 18 que Montréal a été fondé.

J'ai déjà expliqué pourquoi le témoignage du Père Vimont, qui déclare avoir célébré la messe le 17<sup>12</sup> doit être préféré aux affirmations de Dollier de Casson et de la Soeur Morin. Mais même si l'on concédait que la première messe a été célébrée à Montréal le 18 mai, il n'en resterait pas moins vrai que la ville a été fondée le 17. Car ce qui constitue l'acte essentiel de fondation, ce n'est évidemment pas le travail manuel de construction, qui se continue encore de nos jours, ni même la célébration de la Sainte-Messe, car bien des prises de possession de territoires, nombre d'établissements officiels de centres nouveaux se sont produits dans notre histoire, sans qu'il y eut là de prêtre pour célébrer les saints mystères.

Ce qui constitue l'acte essentiel de la fondation de Montréal, c'est la remise officielle de l'île à monsieur de Maisonneuve par monsieur de Montmagny, pour occupation immédiate et permanente, et il est incontestable que cette cérémonie s'est déroulée le 17.

J'estime donc, pour ma part, que Mademoiselle Daveluy a très solidement établi sa thèse et que c'est bien le 17 mai 1642 que notre ville a été fondée. Par suite, la commémoration de cet événement capital devrait désormais se faire le 17, et non plus le 18 comme par le passé.

<sup>10</sup>*Histoire de la Colonie Française, en Canada*, (Paris, 1865), I, 439-443.

<sup>11</sup>Ce dernier trait se comprend parfaitement si l'on admet le débarquement des fondateurs le 17, qui était un samedi. Il devient inadmissible si le débarquement s'est fait le 18. On comprendrait mal que ces excellents chrétiens eussent fait tout exprès pour arriver à Montréal et commencer le travail de défrichement le dimanche!

<sup>12</sup>Il va sans dire que cette messe dite le samedi n'a pas empêché la célébration du Saint-Sacrifice le lendemain, dimanche. Si le Père Vimont n'en dit rien, c'est que sans doute la messe du dimanche lui paraissait une chose tellement ordinaire, qu'il n'y avait pas lieu de la signaler.